

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Dans le calendrier de l'avent du gouvernement, toutes les réformes sont déjà bien ordonnées dans leur petite case. Des phases de « concertation » aux premières expérimentations et mises en application en passant par les incontournables périodes d'annonces des synthèses-bilans, tout y est, dans tous les secteurs : Nouveau pacte, École du futur, réforme LP, retraite... Le principe est toujours le même : discuter gentiment sur un thème qui est déjà bouclé d'avance, il suffit d'attendre d'ouvrir la petite case suivante. Les faux départs ne servent que d'élan pour mieux sauter puisque le leitmotiv récurrent dans la bouche des ministres pour se justifier revient à « c'est dans le programme présidentiel ». Des valorisations en trompe l'œil conditionnées par des contrats de missions supplémentaires, un projet de réforme des LP à définir applicable par expérimentation dès la rentrée 2023, un projet de réforme du système des retraites trrrrèès progressif qui promet d'étendre au compte-goutte, comme un jour sans fin, l'âge de départ à un horizon de 65 ans et qui démarre avec les natifs de 1961... Rien n'est fixé mais tout est prêt ! C'est pourquoi nous avons tous besoin d'un syndicalisme fort et uni pour défendre et assurer notre avenir. Votons et faisons voter FNEC FP FO ! « On avance, on avance, on avance. Tu vois pas tout ce qu'on dépense. On avance. Faut pas qu'on réfléchisse ni qu'on pense. Il faut qu'on avance... »

➤ TOUTÉDUC /

Article 1 : Apprentissage : l'aide à l'embauche augmente de 20 % pour les niveaux CAP..., 01/12/22.. p.2

Article 2 : Vers une décréue du nombre des atteintes au principe de laïcité, 05/12/22 p.2

➤ VOUSNOUSILS /

Article 3 : LP : « ce n'est pas la place d'un élève de 15 ans d'être au service de patrons », 02/12/22..p.2

➤ AEF /

Article 4 : Réforme de la voie pro : reçus par le MENJ, le Snuep-FSU et la CGT se félicitent..., 30/11/22p.3

Article 5 : La nouvelle aide unique de l'État à l'embauche d'alternants fixée à 6 000 €..., 02/12/22 .p.3

Article 6 : PLF 2023 : le Sénat plafonne le CPF, réduit les crédits de France compétences..., 29/11/22... p.4

Article 7 : Le réseau des Greta et GIP-FCIP a triplé le nombre d'apprentis accueillis en 2020, 29/11/22 p.4

Article 8 : Comment le recrutement de contractuels bouleverse les rôles de gestionnaires..., 29/11/22.. p.4

Article 9 : Salaires, voie pro, conditions de travail : une intersyndicale de l'ÉN prépare une grève..., 29/11/22....p.4

Article 10 : À la veille des élections pro., le SG de FO appelle les agents à voter massivement, 30/11/22 p.5

➤ LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE /

Article 11 : 800 millions pour l'apprentissage, 100 pour l'ÉN, 05/12/22 p.5

Article 12 : Meeting contre la fermeture des lycées parisiens, 01/12/22..... p.5

Article 13 : Le ministre rate l'entrée du Nouveau pacte, 06/12/22 p.5

Article 14 : Laurent Frajerman : Voter reste utile aux enseignants, 01/12/22..... p.5

➤ MEDIAPART /

Article 15 : Confier l'enseignement pro. aux régions : une fausse bonne idée, 26/11/22..... p.6

Article 16 : ÉN et marketing, la preuve par Stephenson, 06/12/22 p.6

➤ LES ÉCHOS /

Article 17 : Réforme des retraites : la génération 1961 sera la première concernée..., 02/12/22. p.7

➤ CÉREQ /

Enquête génération n°3, Quand l'École est finie : 1rs pas dans la vie active de la Génération 2017, 2022 p.8

➤ DEPP /

Note Info. n°22.36, Profil des admis aux concours enseignants 2021 du 1er degré et du 2nd degré, 12/22... p.8



Article 1 : Apprentissage : l'aide à l'embauche augmente de 20 % pour les niveaux CAP et baccalauréat, 01/12/22

Olivier Dussopt et Carole Grandjean ont annoncé, ce jeudi 1er décembre, la pérennisation du soutien "au déploiement de l'alternance" : "Une aide d'un montant de 6 000€ sera versée à toutes les entreprises, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour la première année d'exécution du contrat." **L'aide, qui était de 8 000 € pour les niveaux "bac +" baisse donc tandis que l'aide de 5 000 € pour les niveaux CAP et bac, augmente de 20 %.** Le communiqué précise que "le nouveau dispositif d'aide instauré pour 2023 répond à un triple objectif, susciter l'engagement des entreprises (...), favoriser l'embauche d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises, rendre le dispositif plus lisible pour les jeunes et leurs employeurs."

L'ANAF (Association des apprentis de France) constate que "l'essor de l'apprentissage dans les premiers niveaux de qualification reste toujours à structurer" et s'inquiète : "l'ambition quantitative portée par le Gouvernement ne permettra pas, à elle seule, d'avoir un accompagnement qualitatif et pérenne de tous les jeunes vers et en apprentissage. En effet, la réforme de 2018 n'a eu que très peu d'effet sur les jeunes les plus fragiles, alors que cette voie de formation est pour eux une solution d'insertion professionnelle efficace." Elle souligne que **"la problématique des ruptures anticipées des contrats, 26 % en moyenne, ne semble toujours pas être au centre des préoccupations"**.

Article 2 : Vers une décrue du nombre des atteintes au principe de laïcité (Pap Ndiaye sur Radio J), 05/12/22

Invité de Radio J hier 4 décembre, Pap Ndiaye, après avoir longuement répondu aux questions sur de possibles délestages dans les écoles, a notamment évoqué la réforme des retraites. **Le ministre de l'EN a rappelé que les fonctionnaires ne basculeraient pas dans le régime général, mais il a ajouté que les discussions à venir sur la durée de leur temps de travail devrait prendre en compte certains facteurs comme la pénibilité.** (...)



Article 3 : LP : « ce n'est pas la place d'un élève de 15 ans d'être au service de patrons » (APHG-LP), 02/12/22

Membre de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie, et professeur en lycée pro, Vincent Magne analyse la situation des LP.

(...) Les LP ont une double mission : permettre d'acquérir des compétences professionnelles et former des citoyens. Cette dernière dimension est de plus en plus niée. La logique de cette réforme est une logique comptable vis-à-vis de l'emploi. « D'un côté, les entreprises ont des besoins, de l'autre côté il existe une main d'œuvre à former sur place : faisons-les se rencontrer ! ». C'est un retour à une forme de paternalisme tel qu'on le connaissait au XIXe siècle. D'autant que la réforme vise l'adéquationnisme aux besoins économiques locaux. Ainsi parce qu'il y a chez moi, dans l'Aube, des entreprises textiles, nous devrions former des lycéens à ces savoirs parfois malgré eux. Et quid de l'élève qui, demain, ira vivre dans une autre région dénuée d'industries textiles ? Mon propos pourra sembler exagéré à certains de vos lecteurs. Pourtant dans un article du Monde, le 30 juillet dernier, le vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises regrettait, je cite, qu'une « partie des enseignants adoptent une posture défensive, au nom de l'idée qu'ils sont là pour former des citoyens et non pas pour se placer au service des patrons ». Or non, ce n'est pas la place d'un

élève de 15 ou 16 ans d'être au service de patrons. Par ailleurs, aussi bon un entrepreneur soit-il, cela n'en fait pas, pour autant, un bon pédagogue. **La plupart des entreprises qui prennent un apprenti attendent de lui une forme d'efficacité.** C'est compréhensible et c'est bien pour cela qu'il y a davantage d'apprentissages post-bac que pré-bac. Or nous avons déjà de plus en plus de mal à placer nos élèves, car **les maîtres de stage constatent que beaucoup sont trop jeunes et n'ont pas les codes minimum pour être à l'aise en entreprise.** Certes, il y a quelques professions qui sont historiquement très tournées vers l'apprentissage et pour lesquelles faire plus de stages pourrait se révéler pertinent (coiffeur, boulanger...). Mais cela ne devrait en aucun cas être la norme pour nos élèves qui, ne l'oublions pas, sont mineurs. (...) Je déplore aussi que **le sort des enseignants de LP et de leurs élèves n'intéresse pas les autres professeurs.** Nos grèves n'ont eu aucun relais, aucun écho, chez eux. Ils s'en moquent ! Bien sûr, les autres filières ont, elles aussi, bien des raisons de se plaindre. Mais qui va se battre pour les LP si même nos collègues nous ignorent ? Pourtant les enjeux autour dépassent nos établissements, **c'est une question de société, d'égalité et de justice.** D'autant que beaucoup des élèves sont néo-arrivants ou ont des parents installés en France il y a peu de temps. Je le répète, notre mission c'est de faire d'eux des citoyens et des professionnels. Pas de la main-d'œuvre gratuite à disposition des entreprises ! Cela devrait questionner chacun d'entre nous.



Article 4 : Réforme de la voie pro : reçus par le MENJ, le Snuep-FSU et la CGT se félicitent d'un "premier recul de la part du ministère", 30/11/22

Les cabinets de Pap Ndiaye et Carole Grandjean ont reçu les organisations syndicales de l'enseignement professionnel le 25 novembre 2022. Le Snuep-FSU, présent à la réunion comme la CGT Educ'action, y voit "un premier recul acté de la part du ministère". La Depp a présenté un "état des lieux" de la voie professionnelle, qui démontre, selon l'intersyndicale de la voie pro réunie le 28 novembre, que "les élèves de lycée pro ont besoin de plus d'école, pas de plus d'entreprise". **Le calendrier annoncé par le cabinet de Carole Grandjean prévoit le rendu des conclusions des groupes de travail fin janvier.**

(...) **Pour le Snetaa-FO**, première organisation syndicale de la voie pro qui demande "la **suspension des groupes de travail** installés par la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels", **"aucune garantie n'avait été donnée"** permettant de participer à la réunion du 25 novembre. Elle continue également d'appeler à **poursuivre la mobilisation**. Une intersyndicale de l'ÉN appelle d'ailleurs à une grève en janvier, notamment pour le retrait de la réforme de voie professionnelle. (...)

Les cabinets de Pap Ndiaye et Carole Grandjean ont ensuite précisé aux syndicats le calendrier de la réforme : les groupes de travail, qui se réuniront jusqu'à mi-janvier, rendront leurs **conclusions fin janvier**, dont la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels fera une **synthèse**. S'engageront ensuite des **bilatérales** entre les syndicats et les ministères. **Les premières expérimentations auraient ensuite lieu en septembre.**

Article 5 : La nouvelle aide unique de l'État à l'embauche d'alternants fixée à 6 000 euros à compter du 1er janvier 2023, 02/12/22

6 000 euros pour le recrutement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation par toutes les entreprises et quel que soit le niveau de formation visé : tel est l'arbitrage du gouvernement concernant le montant de la nouvelle aide unique financée par l'État annoncé par le ministère du Travail le 1er décembre 2022. **Appelée à prendre le relais des actuelles aides exceptionnelles de 5 000 à 8 000 euros selon l'âge des alternants, cette prime concernera tous les contrats conclus du 1er janvier au 31 décembre 2023.** Reste désormais à l'exécutif à trouver les financements nécessaires.

(...) 1 000 euros en plus pour les apprentis mineurs

La future prime est donc de 2 000 euros inférieure pour les recrutements des 18 ans et plus qui concernent très majoritairement les formations de niveau supérieur au Bac. Elle est en revanche **plus généreuse pour les embauches des plus jeunes suivant des cursus menant aux premiers niveaux de qualification, en particulier les CAP et les certificats techniques des métiers de l'artisanat.**

Si, comme l'actuelle aide exceptionnelle, la nouvelle prime de 6 000 euros est réservée à la première année, elle reste néanmoins mieux-disante par rapport à l'aide unique de droit commun qui était en vigueur jusqu'au 30 juin 2020. Cette dernière était réservée aux entreprises de moins de 250 salariés et aux formations au plus de niveau Bac. En fonction de la durée des contrats conclus, les employeurs pouvaient au maximum percevoir depuis le 1er janvier 2019 : 4 125 euros la première année, 2 000 euros la deuxième et 1 200 euros la troisième. (...)

Article 6 : PLF 2023 : le Sénat plafonne le CPF, réduit les crédits de France compétences et du PIC, et augmente ceux de l'IAE, 29/11/22

Les sénateurs ont adopté en le modifiant le budget du ministère du Travail lors de l'examen en séance publique du PLF pour 2023, lundi 28 novembre 2022 : **la subvention de l'État prévue pour soutenir la trésorerie de France compétences est diminuée de 300 millions d'euros.** Les crédits du PIC perdent 250 M€ alors que ceux de l'IAE (insertion par l'activité économique) sont augmentés de 30 M€. Enfin, le Sénat souhaite que la prise en charge du CPF soit plafonnée pour certaines formations listées par un décret en Conseil d'État, allant ainsi plus loin que la position actuelle du gouvernement. (...)

Dans le détail, la subvention de 1,7 Md€ de crédits de paiement prévue par le PLF au bénéfice de France compétence serait réduite de 300 millions d'euros. Ce montant "correspond aux **économies qui pourraient être générées par la réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et la régulation des dépenses liées au CPF.** Elle pourrait en outre être compensée par une diminution de la contribution de France compétences au PIC, la trésorerie de l'établissement étant en grande difficulté et une partie des actions du PIC n'ayant pas vocation à être directement financée par les employeurs", considère la sénatrice de l'Isère dans son exposé des motifs. (...)

Article 7 : Le réseau des Greta et GIP-FCIP a triplé le nombre d'apprentis accueillis en 2020 (Depp), 29/11/22

"Le réseau des Greta et des GIP-FCIP a accueilli trois fois plus d'apprentis (54 200)" et doublé le nombre d'heures de formation réalisées en direction de ces publics en 2020 par rapport à 2019, indique une note de Depp publiée le 15 novembre 2022 sur l'activité de ces établissements. **Un résultat découlant de la libéralisation de l'apprentissage qui a permis au réseau d'atteindre les 640 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé auprès des commanditaires de formation, mais qui dissimule une lente érosion de son activité sur le marché de la formation professionnelle continue.** (...)

En 2020, les apprentis cumulaient 34 % des heures dispensées, soit une progression annuelle de 18 points. "Le réseau des Greta et des GIP-FCIP a accueilli trois fois plus de stagiaires apprentis (54 200) et comptabilisé deux fois plus d'heures de formation réalisées en direction de ces publics (18,7 millions) en 2020 par rapport à 2019, où l'apprentissage restait encore cantonné aux CFA historiques déjà en activité au moment de la réforme", explique la note. Il est à noter que **la progression de l'alternance s'est produite principalement au bénéfice des Greta "qui concentrent la moitié des apprentis recensés par le dispositif et plus de la moitié des financements qui y sont dédiés".** (...)

Article 8 : Comment le recrutement de contractuels bouleverse les rôles de gestionnaires de rectorat, IA-IPR et chefs d'établissement, 29/11/22

Montrer que la contractualisation des enseignants dans l'ÉN ne se résume pas à une simple opération gestionnaire pour couvrir des besoins d'enseignement mais a des effets profonds sur l'institution elle-même et les différents professionnels mobilisés (gestionnaires du rectorat, IA-IPR, chefs d'établissement). Tel est l'objet d'un article d'Hélène Buisson-Fenet et Caroline Bertron dans la revue *Formation emploi* 2022/3, qui affirment que "**les inspecteurs semblent perdre en autonomie vis-à-vis des services rectoraux, les chefs d'établissement gagner en contrôle professionnel**". (...)

Article 9 : Salaires, voie pro, conditions de travail : une intersyndicale de l'ÉN prépare une grève pour janvier, 29/11/22

Dans un communiqué du 29 novembre 2022, une intersyndicale de personnels de l'ÉN (FSU, **Fnec-FP-FO**, CGT éducation, SUD éducation) "**appelle à construire une grève en janvier**" pour "**une revalorisation de l'ensemble des personnels tout de suite sans condition, le retrait de la réforme de la voie pro, nos conditions de travail**". Les organisations justifient leur mobilisation par :

- "la forte inflation",
- "les éléments issus des réunions sur le pacte qui confirment nos inquiétudes",
- le fait qu'"aucun plan de revalorisation ne soit amorcé" pour les AESH, AED, CPE, inspecteurs...,
- "la réforme de la voie professionnelle qui s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement",
- "le budget 2023 qui prévoit des suppressions de postes".

La date de la grève sera connue début décembre afin de "l'articuler avec le calendrier de mobilisations sur les retraites".

Article 10 : À la veille des élections professionnelles, le secrétaire général de FO appelle les agents à voter massivement, 30/11/22

Top départ des élections professionnelles. À l'occasion d'une conférence de clôture de campagne organisée par FO le 29 novembre, le syndicat appelle à une mobilisation massive des agents de la fonction publique pour ce scrutin qui se déroulera du 1^{er} au 8 décembre. Pour Frédéric Souillot, secrétaire général de Force ouvrière, **les enjeux pour les agents sont importants en matière de rémunération, de condition de travail et de moyen**. "Il faut des négociations d'urgence", martèle-t-il. Avec une généralisation du vote électronique, le syndicat redoute les difficultés auxquelles les électeurs seront confrontés mais reste malgré tout optimiste. "Nous ferons en sorte que celui qui rencontre des difficultés au moment du vote puisse recevoir une assistance du syndicat pour que tout puisse bien se passer." (...)



Article 11 : 800 millions pour l'apprentissage, 100 pour l'ÉN, 05/12/22

Deux décrets publiés au Journal officiel du 4 décembre annoncent des transferts de fonds concernant l'éducation. Un décret transfère 800 millions du ministère du Travail vers le plan de relance au titre des primes exceptionnelles à l'apprentissage. **23 millions sont prélevés sur le même fonds de relance pour les cordées de la réussite et des mesures en faveur des néobacheliers** (dont 3 pour le privé). Un autre décret transfère 83 millions à l'ÉN dont 13 pour le privé, 43 pour le second degré et 24 pour le premier degré. L'ÉN est créditée de 20 emplois supplémentaires.

Article 12 : [Meeting contre la fermeture des lycées parisiens, 01/12/22](#)

Une intersyndicale parisienne ; réunissant la Cgt, Cnt, FO, Fsu, AD et Sud, organise le 8 décembre un meeting contre la fermeture des 9 lycées parisiens. « Fermer, c'est supprimer des postes de personnels, des sections d'enseignement et entasser les élèves dans des classes surchargées. C'est aussi dégrader les conditions de travail et entraîner des fermetures de classe, des déplacements de structures et des suppressions de filières dans les lycées « receveurs ». En tout **plus de 20 établissements sont concernés par ces fermetures**. Surtout, fermer ces lycées et ces filières, c'est détruire le service public d'éducation de proximité, notamment pour les élèves des classes populaires. »

Non à la fermeture des lycées et des classes à Paris
MEETING PUBLIC
Judi 8 décembre, 18h30
salle des mariages de la Mairie du 20^e

La Région Île-de-France et le Recteur de Paris ont annoncé vouloir fermer définitivement 9 lycées de Paris, 7 à la rentrée 2023, 2 autres à la rentrée 2024. Et 5 autres lycées verront fermer des classes et sections entières. Sur ces 14 lycées concernés au total, 7 sont des lycées professionnels. D'autres sont des lycées ou collèges généraux, parfois les seuls de leur quartier. Et ce n'est sans doute que le début d'un processus de fermeture d'autres établissements encore.

Article 13 : [Le ministre rate l'entrée du Nouveau pacte, 06/12/22](#)

Le ministère de l'ÉN retire un projet de décret créant la première indemnité du Nouveau Pacte. Ce texte créant une indemnité pour mission d'innovation pédagogique devait être présenté en comité technique ministériel le 13 décembre. Les organisations syndicales ont obtenu son retrait. (...) Un projet de décret, présenté par le ministère aux organisations syndicales en vue du comité technique ministériel du 13 décembre, annonce la création d'une « **indemnité pour mission d'innovation pédagogique** ».

« Le décret institue une indemnité allouée aux personnels relevant du ministère chargé de l'ÉN exerçant dans les écoles, les EPLE et les établissements d'enseignement privé sous contrat à l'exception des personnels d'encadrement, intervenant dans un projet relevant du fonds d'innovation pédagogique. **Le montant de l'indemnité prend en compte l'importance effective et les conditions d'exercice de la mission concernée** ». Selon l'article 2, « **Le recteur d'académie détermine les décisions individuelles d'attribution de cette indemnité** », il décide donc seul quelles innovations seront soutenues. Celles-ci doivent, selon le projet de décret, s'inscrire dans le fonds d'innovation pédagogique, crée par le ministère pour l'École du futur voulue par E Macron. Un projet d'arrêté prévoit plusieurs montants pour la prime annuelle allant de 250€ à 1500€. On est assez loin des 20% annoncé par le gouvernement. Mais il inclut peut-être dans son calcul toutes les augmentations depuis 2022, y compris la hausse du point fonction publique. (...)

- ➔ **A lire aussi** : [Le Monde, « E. Macron fait valoir sa méthode dans le cadre du conseil national de la refondation, à Aix-en-Provence »](#), 06/12/22

Article 14 : [Laurent Frajerman : Voter reste utile aux enseignants, 01/12/22](#)

Que se passe-t-il dans les élections professionnelles quand on change les règles du jeu ? Chercheur associé au Cerlis, Laurent Frajerman a travaillé sur les précédentes élections professionnelles de l'éducation nationale. Alors que s'ouvrent de nouvelles élections le 1^{er} décembre, marquées par un changement important des règles électorales dans le second degré, il revient sur les effets de ces modifications et sur les enjeux d'une élection professionnelle alors que le gouvernement a réduit la place des syndicats dans les commissions paritaires. « **Par leur vote en faveur de telle ou telle organisation, les enseignants peuvent aussi soutenir des propositions précises, arbitrer entre une logique de négociation ou de mobilisation, choisir un syndicat majoritaire ou non. Bref, voter leur est toujours utile.** » (...)



MEDIAPART

Article 15 : [Confier l'enseignement professionnel aux régions : une fausse bonne idée, 26/11/22](#)

Le LP révélateur d'une injustice scolaire en amont, à l'école et au collège, voilà sur quoi un quasi consensus est possible. En revanche, en faisant **silence sur les savoirs enseignés**, la piste proposée de confier l'enseignement professionnel aux régions est illusoire. (...)

Article 16 : ÉN et marketing, la preuve par Stephenson, 06/12/22

Une réforme de la voie professionnelle « pour construire le lycée professionnel de demain » est en cours de discussion, avec des groupes de travail installés en octobre 2022.

Mais, à côté ces groupes de travail, et pour nourrir leur réflexion, « **L'ÉN organise une étude à propos de la réforme de l'enseignement en LP** ».

Cette phrase est la première d'un **courrier adressé « aux CPE, Psychologues scolaire, AESH, infirmier.e.s de LP »** qui sont invités à « participer à une **réunion qui se déroulera à Paris Mercredi 14 décembre de 14h à 17h** ».

« La réunion, précise l'invitation, sera animée par des membres du personnel de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) ».

« Cette réunion, poursuit le courrier, aura pour but d'échanger à propos de la réforme et de recueillir votre avis ainsi que celui de 9 autres personnes. (L'étude sera composée de personnes venant d'horizons le plus divers possible, diversité au niveau des âges, du nombre d'années de pratique, nous recherchons des personnes travaillant en privé, en public, à Paris, en banlieue, etc...)

Une première mention surprend : **les participants n'auront pas un ordre de mission de leur ministère mais bénéficieront, s'ils sont enseignants, d'un « dédommagement de 80 euros par chèque bancaire pour 3h de réunion** ». Or les personnels invités à participer ne sont pas enseignants : compte-t-on qu'ils participent sur la base du bénévolat, et voudrait-on marquer l'inégalité de traitement dont elles et ils sont victimes par rapport à celui réservé aux enseignants ?

La suite du courrier est encore plus détonante : « Si vous connaissez une personne susceptible d'être intéressé (sic) par cette étude, nous vous remercions par avance de bien vouloir lui transférer cette proposition. Pour savoir si vous correspondez, nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces questions : Nom prénom : Téléphone : Exercez vous en LP ? : Etes vous CPE, Psychologues scolaire, AESH , infirmier.e. ? »

C'est la signature qui donne la clé de l'énigme : « Bien cordialement » Un prénom et un nom suivis de la mention «Stephenson Etudes ». (...)

Les Echos

Article 17 : Réforme des retraites : la génération 1961 sera la première concernée, annonce Elisabeth Borne, 02/12/22

La Première ministre avait remis cette semaine dans l'atmosphère la réforme des retraites en mobilisant les parlementaires de la majorité sur le sujet . Ce jeudi soir dans un entretien publié sur leparisien.fr , E. Borne commence à préciser pour les Français les **premiers arbitrages de la réforme qu'elle dévoilera le 15 décembre**, après le dernier cycle de concertations, entamé ce jeudi par le ministre du Travail, Olivier Dussopt.

La cheffe du gouvernement y rappelle d'abord que « l'engagement porté dans la campagne, c'est 65 ans ». Mais elle insiste sur le côté « progressif » de la réforme et sur sa nécessité selon elle. « **Le report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans d'ici 2031**, c'est ce qui permet de ramener le système à l'équilibre dans les dix ans », souligne la Première ministre, tout en indiquant que si « un autre chemin » pour « atteindre le même résultat » est proposé par les partenaires sociaux, il sera étudié, à l'exclusion de la baisse du montant des retraites ou de la hausse « du coût du travail par des cotisations supplémentaires ».

Application dès l'été 2023

Surtout, la Première ministre assure que **la réforme s'appliquera à partir de l'été 2023, « à partir de la génération née au deuxième semestre 1961** ». Mais, encore une fois, de manière progressive. « Il ne s'agit pas de dire que du jour au lendemain, on passe de 62 à 64 ou 65 ans. Les personnes concernées nées en 1961, travailleront quelques mois de plus avant de pouvoir atteindre l'âge légal de départ en retraite », assure-t-elle.

Alors que les parlementaires de la majorité sont attachés à une réforme « juste », Elisabeth Borne rappelle que « pour faire une réforme juste », il a été décidé, « **notamment pour les femmes** », de **ne pas augmenter l'âge de la décote, qui restera à 67 ans** ». Elle confirme aussi que le minimum de pension pour une carrière complète sera, à l'entrée en vigueur de la réforme, de 1.200 euros, soit 85 % du SMIC. (...)

- ➔ **A lire aussi** : *Le Figaro*, « Retraites: le gouvernement se prépare à engager le bras de fer de la réforme », 02/12/22 ; *Le Monde*, « Retraites : Elisabeth Borne dramatise les enjeux et précise les contours de la réforme, 02/12/22



Enquête génération n°3, Quand l'École est finie : Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017, 2022

(...) L'enquête Génération du Céreq décrit avec précision, depuis 25 ans, les parcours d'insertion professionnelle des jeunes en France, au regard de leur niveau et de leur spécialité de formation, de leur cheminement scolaire et de leurs caractéristiques sociodémographiques. Cette septième édition de Quand l'école est finie livre les données clés de l'enquête portant sur les jeunes sortis de formation initiale en 2017 et interrogés en 2020. Celle-ci présente deux particularités notables. (...)



Note Info. n°22.36, Profil des admis aux concours enseignants 2021 du premier degré et du second degré, 12/22

Plusieurs candidats retentent un concours après avoir échoué l'année précédente. À la session 2021, ils constituent un peu plus d'un tiers des admis aux concours externes pour le premier degré public et 27 % pour le second degré public.

La plupart des admis aux concours externes d'enseignement sont des **étudiants, en majorité issus des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation** (Inspé). Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne pour chaque niveau d'enseignement, une réussite néanmoins différenciée selon les académies dans le primaire, selon les disciplines dans le secondaire. La grande majorité des lauréats sont des femmes, proportionnellement plus nombreuses aux concours enseignants du privé sous contrat qu'à ceux du public. Les lauréats sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé, de trois à quatre ans selon le niveau d'enseignement.

(...) Le **poids des professionnels qui font le choix d'une reconversion dans l'enseignement** est significatif aux concours externes du premier degré public. En effet, les candidats qui étaient en emploi dans les secteurs public ou privé hors éducation y constituent 15 % des recrutements pour 8 % dans le second degré. Leur part est supérieure au **CAPLP (15 %)** et plus encore au Capet (19 %).

